

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 32 (2002)
Heft: 11

Artikel: Les chevaliers de l'âge d'or
Autor: Probst, Jean-Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-828211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les chevaliers de l'âge d'or

Créé il y a tout juste un an, le Conseil suisse des Aînés s'est donné pour but de prendre la défense des retraités. Dans ce domaine, tout ou presque reste à faire. Mais qui sont ces chevaliers de l'âge d'or ?

En décidant d'exclure ses édiles âgés de plus de 70 ans, la commune bernoise de Madiswil a, sans le vouloir, donné un sacré coup de pouce au Conseil suisse des Aînés. «Ils nous ont fait économiser 50 000 francs de campagne publicitaire», se réjouit François Huber, porte-parole de cette association. A ce propos, Walter Seiler, coprésident du Conseil, a déposé plainte contre la décision de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne approuvant le règlement communal de Madiswil. Par cette plainte, il souhaite que le Conseil d'Etat se prononce sur la question de la constitutionnalité d'une telle limite d'âge.

Il aura fallu des années de balbutiements et de batailles stériles pour que le Conseil des Aînés voie enfin le jour. Durant une douzaine d'années, plusieurs associations de seniors ont tenté d'imposer leurs points de vue (souvent identiques sur le fond), sans grand succès. Un jour par an, le Parlement les invitait à siéger sous la coupole fédérale. Un petit jour et puis s'en vont. Le lendemain, tout le monde avait oublié leurs revendications.

Sous l'impulsion de Ruth Dreifuss et d'Angeline Fankhauser, les diverses associations de seniors du pays ont été invitées à se mobiliser et à tirer – enfin – à la même corde. Les responsables de la Fédération des aînés et de l'entraide en Suisse (FARES)

et de l'Association suisse des aînés et rentiers (ASAR) ont uni leurs efforts pour créer le Conseil suisse des Aînés.

Une attention polie

Officiellement fondé le 26 novembre dernier en toute discrétion, le Conseil suisse des Aînés n'avait guère eu l'occasion de se mettre en évidence au cours de sa première année d'existence. Invités au sommet international de la vieillesse tenu à Madrid au printemps passé, les responsables de ce conseil ont juste présenté un état des lieux de la vieillesse en Suisse. Même si Angeline Fankhauser, coprésidente très active, multipliait ses efforts pour faire entendre la voix des seniors, ses interventions, parfois musclées, laissaient les parlementaires de marbre. Sous la coupole, on y prêtait une attention polie... et on l'oubliait. «Depuis trop longtemps, dit-elle, on faisait semblant de nous écouter...»

Pourtant, il faudrait être sourd, aveugle et complètement bouché pour ignorer purement et simplement les quelque 700 000 électeurs âgés de plus de 70 ans que compte notre pays. A quelques mois des élections fédérales, parions que tous les partis, sans exception, vont tenter de séduire les seniors.

Revirement historique

Nous sommes en train de connaître un revirement historique. «Les personnes à la retraite ne veulent plus être perçues seulement comme un facteur de coût ou comme une charge, encore moins comme un danger ou comme une menace,

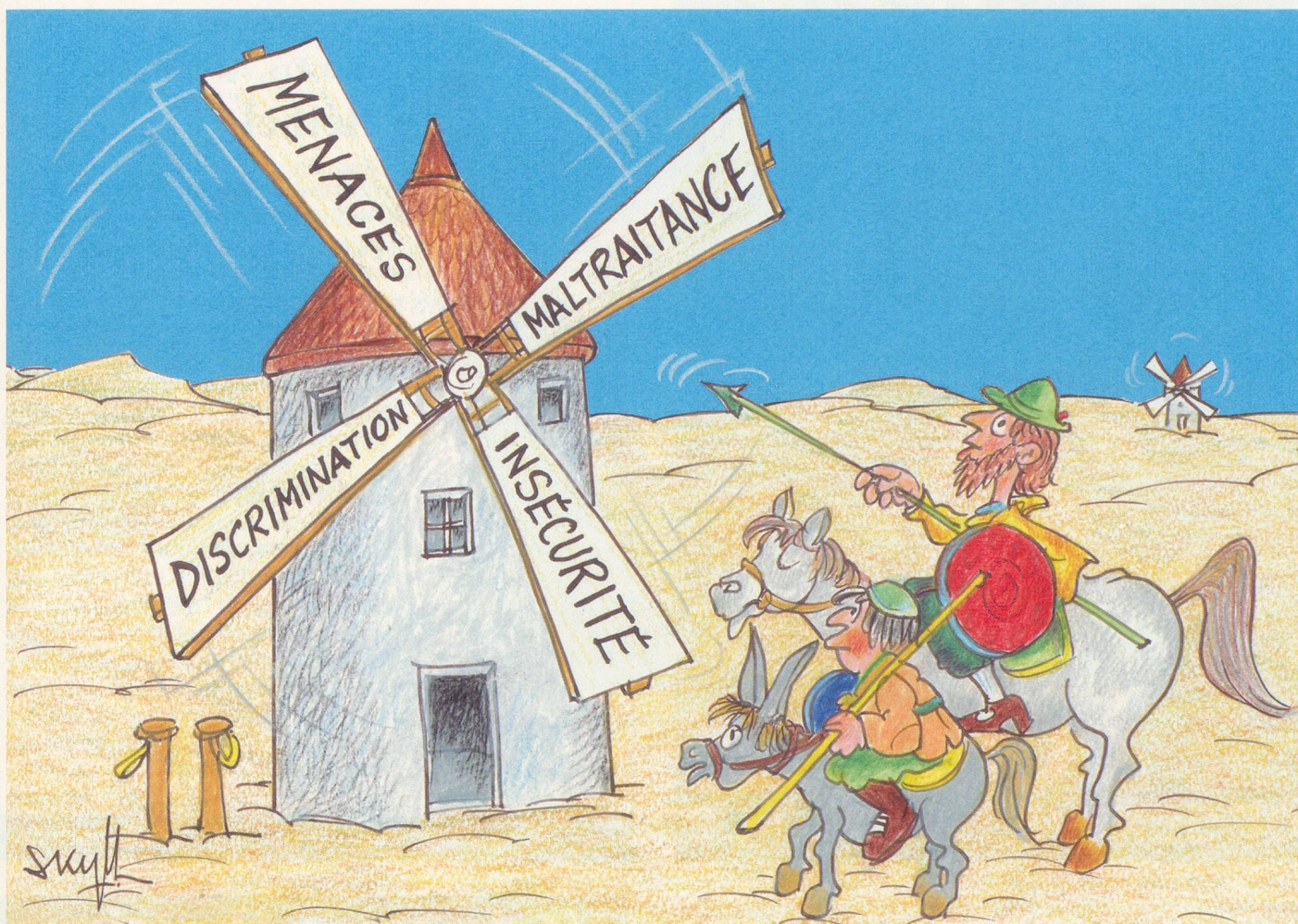
Et le deuxième pilier ?

Le Conseil des Aînés s'est penché sur la question de la stabilité de la prévoyance professionnelle. «Les problèmes surgis récemment ne sauraient hypothéquer les générations de rentiers à venir et mettre une telle œuvre en péril», dit Angeline Fankhauser.

De l'avis du conseil, la problématique du taux d'intérêt minimum requiert une flexibilité selon des critères clairement définis, qu'il s'agisse d'adaptation vers le bas ou vers le haut. «La valeur du taux minimum se doit d'être réaliste. Elle ne saurait inciter à des placements risqués ou hypothéquer l'avenir de l'économie ou des jeunes ou moyennes générations. Une réduction des rentes serait la mau-

vaise solution. Une altération du pouvoir d'achat des rentiers, qui est un facteur essentiel de la bonne marche de l'économie, ne ferait qu'aggraver une situation déjà passablement meurtrière.»

Selon le Conseil suisse des Aînés, un renforcement des investissements des caisses de pension dans l'immobilier représenterait un moyen de lutte efficace contre la pénurie de logements qui sévit dans les grands centres urbains du pays. Enfin, le Conseil soutient une meilleure transparence dans le domaine des fondations collectives, afin de rétablir au plus vite la confiance dans les institutions du deuxième pilier.



Dessin Skyl

explique Angeline Fankhauser. Elles sont conscientes de leurs devoirs, mais aussi de leurs droits.» Des droits, elles en ont et elles tiennent à les défendre sur tous les fronts. Ce ne sont d'ailleurs pas les thèmes qui manquent. Entre les révisions de l'AVS, les zones d'ombre de la LPP, le scandale des assurances maladie, la fermeture des bureaux de poste et celle des gares, les craintes des retraités paraissent légitimes. On ne saurait ignorer leur avis, ni dédaigner leurs revendications.

Dans un pays où il n'existe aucune politique cohérente de la vieillesse, le Conseil suisse des Aînés fait son nid, petit à petit. «L'un des buts essentiels, dit François Huber, est que le Conseil puisse collaborer avec les offices fédéraux lors de la création de nouvelles lois.»

Des discriminations flagrantes

Président de la Fédération suisse des retraités, le Fribourgeois Joseph

Rey s'est élevé, il y a trois ans, contre l'impossibilité de siéger dans une commission fédérale extraparlamentaire au-delà de 70 ans. «Aujourd'hui, la sanction a été levée, mais il faut apporter la preuve que la présence d'une personne âgée est indispensable, remarque François Huber. Une motion a été déposée sur le bureau du Conseil fédéral, lui demandant de réétudier cette problématique.»

L'exemple de Madiswil a fait prendre conscience d'une discrimination qui existe aussi ailleurs en Suisse. Le Conseil suisse des Aînés a écrit aux vingt-six cantons pour connaître leur position en la matière, de même que la politique de chacune de leurs communes. Le 31 janvier prochain, le résultat de l'enquête sera présenté à Berne. Gageons que les responsables de ce Conseil connaîtront des surprises – pas forcément agréables. Exemple: à Glaris et Appenzell Rhodes-Extérieures, on ne peut plus siéger comme député

après 65 ans; dans le canton de Berne, la même limitation touche les candidats au Conseil d'Etat. «Il n'y a aucune raison d'imposer une limite d'âge visant les édiles d'une commune ou d'un canton», fait remarquer François Huber. En effet, de nombreux chefs d'Etat ont dépassé la septantaine et ils ne présentent pas tous des signes de sénilité. Parmi la trentaine de dirigeants septuagénaires à travers le monde, citons l'Autrichien Thomas Klestil (71 ans) ou le Français Jacques Chirac (72 ans).

Un réservoir inépuisable

Une fois encore, nous voici confrontés à la question de l'âge limite. Alors que les personnes en âge d'exercer une profession ne trouvent plus le temps de s'impliquer dans les affaires communales ou cantonales, nous avons sous la main un réservoir quasi inépuisable de seniors qui ne demandent qu'à s'engager un peu plus dans la vie poli- ▶

FLORALIES

INTERNATIONALES

CREDIT SUISSE

winterthur

SBB CFF FFS

Billet combiné train + entrée

50^e Foire

DE GENÈVE 7-17 NOV 02

FLORALIES
Semaine 10-22 h
Samedi 9-22 h
Dim. 10 8-20 h
Dim. 17 8-19 h

FOIRE
Semaine 12-22 h
Samedi 11-22 h
Dim. 10 11-20 h
Dim. 17 11-19 h

Palxpo

Bénéficiaires de PC AVS!

Avez-vous besoin d'une pause ou de vacances?



Pour Frs. 20.- par jour*
en pension complète.
Béthel

vous offre un environnement convivial à deux pas du château de Blonay, dans un cadre magnifique face au Lac et aux Alpes.

Béthel est un établissement **non médicalisé, pour court-séjour**. Nous disposons de 16 chambres à 1 lit et de 3 chambres à 2 lits.

* **Prix sans PC/AVS Frs. 75.-** par jour.

Fondation Chrétienne de Béthel, 1807 Blonay, Chemin du Lacuez 4
Tél. 021/943 06 17 Fax 021/943 06 18, E-mail. fondationbethel@gmx.ch

SUPER OFFRE DÉCOUVERTE



- Logement 7 jours en studio ou appartement, (sans service hôtelier)
- 7 petits déjeuners buffet
- 1 soirée raclette ou 1 menu santé
- 1 solarium 14 minutes
- 1 massage 25 minutes
- Entrée libre aux bains thermaux

Dès Fr. 625.- par personne

tél 027/305 11 11 – fax 027/305 11 14 – www.thermalp.ch

Piles d'audiophones – les changer soi-même est payant!

La qualité Varta éprouvée au prix le plus bas en vente par correspondance
En accord avec les organismes AI, AVS, SUVA, «pro auditio schweiz»

5 blisters de six (30 piles) **Fr. 59.-**
10 blisters de six (60 piles) **Fr. 99.-**
9 blisters de six (54 piles) **Fr. 90.-***

* **Correspond au forfait annuel AI**

Rien de plus simple :
Notre facture sert également de demande de remboursement par l'AI. Seulement remplir et envoyer à votre office AI.

Inclus taxe d'élimination anticipée (taxe TEA), TVA 7,6% et port, envoi postal avec facture.
Expédition assurée par l'atelier d'handicapés St. Jakob.



Prière de déposer les piles usées au centre de collecte.

VARTA
THE BATTERY EXPERTS

Offre spéciale valable jusqu'au 31.12.2002 :
EN CADEAU :
Une lampe de poche pratique avec chaque commande

SH Vital Energie AG
Stampfenbachstrasse 142
Case postale 325, 8035 Zürich
Tél. 01 363 12 21
Fax 01 362 66 60
E-Mail: vitalenergie@holzer.ch
www.vitalenergie.ch



Code de couleur

Je commande:

Varta 675 (bleu) Varta 312 (brun)
 Varta 13 (orange) Varta 10 (jaune)

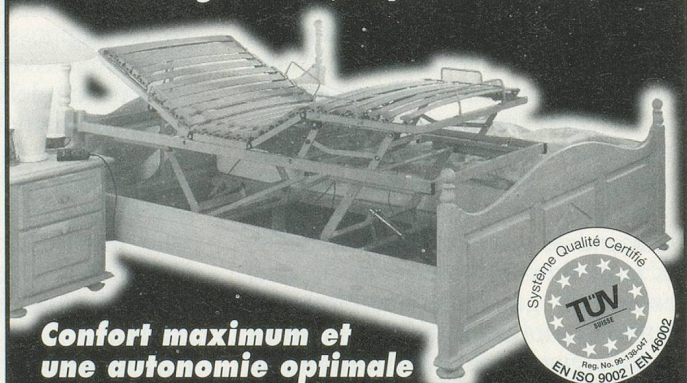
30 piles (5 blisters) à Fr. 59.-
 60 piles (10 blisters) à Fr. 99.-

* 54 piles (offre AI) à Fr. 90.-

Nom _____
Prénom _____
Rue/n° _____
NPA/localité _____
Téléphone _____
Signature _____

Lit de soins électrique

sur mesure et encastrable dans votre propre
entourage de lit (simple ou double)



Confort maximum et une autonomie optimale



- ★ **TOUT TYPE DE MOYENS AUXILIAIRES**
- ★ **VENTE OU LOCATION (AGRÉÉE PAR L'OFAS)**
- ★ **SERVICE DANS LES 24H.**

COUPON RÉPONSE

- Je souhaite un prospectus sur les lits **SODIMED**
- Je souhaite la visite d'un représentant **SODIMED** sans engagement de ma part



Nom _____ Prénom _____ Localité _____
Rue _____ Code Postal _____ Téléphone _____



Rue du Bugnon 22 - 1005 LAUSANNE
021/311 06 86 fax 021/311 06 87
Route de Riddes 54 - 1950 SION
027/203 06 86 fax 027/203 06 87

tique et communautaire. Il n'est pas une commune, dans ce pays, qui ne soit confrontée à la pénurie d'élus. Il suffit de constater les efforts déployés par les autorités pour tenter de compléter un conseil communal ou une municipalité à l'heure des élections quadriennales.

Or, justement, ils sont disponibles, ces retraités qui ne demandent qu'à rendre service. En plus, ils ont acquis, tout au long de leur vie, une grande expérience et ce soupçon de sagesse indispensable. Pourquoi dès lors fixer un âge limite? Chaque individu capable de discernement saura lorsqu'il doit se retirer de la vie publique. Et s'il ne le peut ou ne le veut pas, la communauté aura la possibilité de le lui faire savoir à l'heure des élections...

Charte des seniors

Le Conseil suisse des Aînés a du pain sur la planche. Mais Walter Seiler et Angeline Fankhauser ne rechignent pas à la tâche. A 66 ans, dont seize passés sur les bancs du Parlement, l'ancienne syndicaliste fait montre d'une belle énergie. Elle a décidé de prendre fait et cause pour les seniors et on ne voit pas qui pourrait l'en empêcher.

Quant aux objectifs du Conseil, ils sont aujourd'hui clairement définis.



Walter Seiler et Angeline Fankhauser en compagnie de Ruth Dreifuss

Au programme: la défense de la dignité, la qualité de vie et l'autonomie des personnes âgées; la solidarité entre les générations; la défense des intérêts sociaux, culturels et économiques des aînés et le développement d'un système de sécurité sociale supportable. «Nous allons élaborer une charte des personnes âgées, dit François Huber. Et puis nous ferons pression pour être consultés lors des grands projets concernant la politique de la santé dans notre pays.» Reste à mesurer

quel poids aura le Conseil des Aînés dans le futur. «Cela dépendra de ses arguments, explique François Huber. S'il développe une politique cohérente, le conseil sera forcément écouté. Je pense qu'il commence à avoir une certaine valeur politique, surtout après l'affaire de Madiswil.»

Jean-Robert Probst

Renseignements: Conseil suisse des Aînés, case postale, 8027 Zurich. Tél. 01 283 89 89, fax 01 283 89 80.

ALTER EGO CONTRE LA MALTRAITANCE

C'est en mars dernier que l'association Alter Ego a vu le jour à Lausanne. L'idée, qui émanait de Pro Senectute, appuyé par la Fondation Leenaards, tient en quelques lignes. «Alter Ego a pour but de promouvoir la dignité et le respect des personnes âgées au sein de la société, en particulier en luttant contre la maltraitance à leur égard. On entend par maltraitance tout acte, comportement et attitude, commis ou omis envers une personne au détriment de son intégrité physique ou sexuelle,

morale ou psychique, matérielle ou financière.»

On a tort de considérer la maltraitance uniquement sous son aspect physique. Il est fréquent que des personnes âgées soient victimes de maltraitements morales. «La maltraitance engendre un tort ou une blessure. Elle constitue une atteinte aux droits fondamentaux et à la dignité de la personne.»

Des sections cantonales ont vu le jour à Genève, en Valais et dans le canton de Vaud. Une section commune du Jura

et du Jura bernois sera créée au début de l'an prochain. Les cantons de Neuchâtel et de Fribourg devraient suivre. En outre, un groupe de travail prépare la création de sections en Suisse alémanique. L'association Alter Ego Suisse est présidée par Françoise Saudan, conseillère aux Etats genevoise. On retrouve Angeline Fankhauser au poste de vice-présidente.

Renseignements: Association Alter Ego, rue du Simplon 23, 1800 Vevey. Tél. 021 925 70 10. Fax 021 923 50 30.